Association
MEDIATONE

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Comptes annuels
de l'exercice clos le 30 juin 2018

Association MEDIATONE
29, Rue des Capucins
69001 LYON

Association (Loi du 1er juillet 1901)
Siren : 431 725 225

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit

69, bd des Canuts ▪ 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 ▪ fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251100€ / RC Lyon B 958 513 509

A l'assemblée générale de l'Association MEDIATONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MEDIATONE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, [notamment pour ce qui concerne la réalité des subventions**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Association MEDIATONE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 14 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,

FIDUCIAIRE LYONNAISE

Jean Claude BIANCHI

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Association

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

BILAN ACTIF

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	890	890				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	719	719			28	0,01
Autres immobilisations corporelles	16 662	13 922	2 741	0,72	3 171	0,93
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	412		412	0,11	412	0,12
Créances rattachées à des participations	29 354		29 354	7,73	28 713	8,39
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 250		2 250	0,59	2 250	0,66
TOTAL (I)	***50 288***	***15 531***	***34 757***	9,15	***34 574***	10,11
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	5 660		5 660	1,49	4 988	1,46
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	2 060	851	1 210	0,32	1 548	0,45
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	28 165	723	27 442	7,23	40 352	11,80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 853		1 853	0,49	29	0,01
. Personnel	164		164	0,04		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	11 107		11 107	2,92	12 859	3,76
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 495		11 495	3,03	12 932	3,78
. Autres	98 655		98 655	25,98	55 060	16,10
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	143 002		143 002	37,66	155 462	45,45
Charges constatées d'avance	44 406		44 406	11,69	24 241	7,09
TOTAL (II)	**346 567**	**1 573**	**344 994**	90,85	**307 470**	89,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***396 855***	***17 104***	***379 751***	100,00	***342 044***	100,00

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	139		139	0,01			139	N/S
Production vendue de biens	1 390		1 390	0,12	1 699	0,11	-309	-18,18
Prestations de services	1 145 134		1 145 134	99,87	1 484 007	99,89	-338 873	-22,82
Montants nets produits d'expl.	***1 146 663***		***1 146 663***	100,00	***1 485 706***	100,00	***-339 043***	-22,81
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée			-354	-0,02	-5 533	-0,36	5 179	93,60
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			225 401	19,66	216 365	14,56	9 036	4,18
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			135	0,01	18	0,00	117	650,00
Reprise sur provisions, dépréciations			4 010	0,35	3 340	0,22	670	20,06
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***229 192***	19,99	***214 190***	14,42	***15 002***	7,00
Total des produits d'exploitation (I)			***1 375 855***	119,99	***1 699 896***	114,42	***-324 041***	-19,05
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)			19 426	1,69	20 639	1,39	-1 213	-5,87
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 214	0,11	1 769	0,12	-555	-31,36
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***1 214***	0,11	***1 769***	0,12	***-555***	-31,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			7 518	0,66	9 044	0,61	-1 526	-16,86
Sur opérations en capital					376	0,03	-376	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***7 518***	0,66	***9 420***	0,63	***-1 902***	-20,18
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 404 013***	122,44	***1 731 724***	116,56	***-327 711***	-18,91
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 404 013***	122,44	***1 731 724***	116,56	***-327 711***	-18,91
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			40 801	3,56	52 261	3,52	-11 460	-21,92
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			-672	-0,05	-4 988	-0,33	4 316	86,53
Autres achats non stockés			412 952	36,01	516 942	34,79	-103 990	-20,11
Services extérieurs			334 848	29,20	503 397	33,88	-168 549	-33,47
Autres services extérieurs			211 479	18,44	211 049	14,21	430	0,20
Impôts, taxes et versements assimilés			4 418	0,39	4 990	0,34	-572	-11,45
Salaires et traitements			188 591	16,45	231 294	15,57	-42 703	-18,45
Charges sociales			59 811	5,22	70 092	4,72	-10 281	-14,66
Autres charges de personnel			536	0,05			536	N/S
Subventions accordées par l'association								

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 528	0,13	2 475	0,17	-947	-38,25
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	1 573	0,14	866	0,06	707	81,64
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	94 371	8,23	123 241	8,30	-28 870	-23,42
Total des charges d'exploitation (I)	***1 350 236***	117,75	***1 711 619***	115,21	***-361 383***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)	19 747	1,72	7 177	0,48	12 570	175,14
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	454	0,04	812	0,05	-358	-44,08
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	***454***	0,04	***812***	0,05	***-358***	-44,08
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	2 312	0,20	204	0,01	2 108	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 372 749***	119,72	***1 719 812***	115,76	***-347 063***	-20,17
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***31 263***	2,73	***11 912***	0,80	***19 351***	162,45
TOTAL GENERAL	***1 404 013***	122,44	***1 731 724***	116,56	***-327 711***	-18,91

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Annexes 18

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 379 751,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 263,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/09/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :
- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

Le CICE de l'exercice clos au 30 Juin 2018 est de 8 601 euros

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)



ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 50 288 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*890*			*890*
Immobilisations corporelles	*16 312*	*1 070*		*17 382*
Immobilisations financières	*31 375*	*642*		*32 016*
TOTAL	*48 576*	*1 712*		*50 288*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 15 531 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*890*			*890*
Immobilisations corporelles	*13 113*	*1 528*		*14 641*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*14 003*	*1 528*		*15 531*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels, immos incorporelles	*890*	*890*	*0*	*1 ans*
Matériel et outillage	*719*	*719*	*0*	*4 ans*
Matériel transport	*5 400*	*4 639*	*761*	*de 3 à 5 ans*
Matériel bureau	*6 493*	*4 721*	*1 772*	*de 3 à 5 ans*
Matériel bureau subventionné 2011	*3 982*	*3 982*	*0*	*de 3 à 6 ans*
Materiel mobilier	*788*	*579*	*208*	*4 ans*
TOTAL	*18 272*	*15 531*	*2 741*	

3.2 - Etat des créances = 227 449 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*31 604*		*31 604*
Actif circulant & charges d'avance	*195 844*	*195 844*	
TOTAL	*227 449*	*195 844*	*31 604*

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 573 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	*866*		*15*		*851*
Comptes de tiers	*3 144*		*2 422*		*723*
Comptes financiers					
Total	*4 010*		*2 437*		*1 573*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 10 070 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*1 623*
Autres créances	*8 447*
Disponibilités	
TOTAL	*10 070*

3.5 - Charges constatées d'avance = 44 406 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 131 132 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*20 780*	*20 780*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*50 979*	*50 979*		
Dettes fiscales & sociales	*14 668*	*14 668*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*16 793*	*16 793*		
Produits constatés d'avance	*27 913*	*27 913*		
TOTAL	*131 132*	*131 132*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 21 250 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*9 704*
Dettes fiscales & sociales	*11 546*
Autres dettes	
TOTAL	*21 250*

4.3 - Produits constatés d'avance = 27 913 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon